PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 7 juillet 2025, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Lequin, maire par intérim

M. Michel Prince, conseiller

Mme France Darveau, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller

M. Guy Thériault, conseiller

M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire par intérim, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire par intérim, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

1.1) MOT DU MAIRE

Le maire par intérim Michel Lequin a pris la parole et a demandé une minute de silence en mémoire de l'ancien maire Gilles Gosselin, décédé en juin.

Il a aussi fait un résumé de la rencontre concernant le Lieux Enfouissement Sanitaire (LES) de Disraëli, dont la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens fait partie.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
 - 1.1 Mot du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 ;
- 4. Adoption des comptes à payer ;
- 5. Rapport des comités ;
- 6. Administration;
 - 6.1 Résolution pour conclure une entente confidentielle en règlement hors Cour
 - 6.2 Report de la date de réponse de l'évaluateur concernant des demandes de révision
 - 6.3 Résolution demandant au ministère d'être avisé avant d'émettre une ATI (autorisation travaux à impact)
- 7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Report de la date de réponse de production du rapport pour l'attestation d'assainissement sur les eaux usées
- 8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska
- 9. Voirie;
 - 9.1 Résolution pour effectuer divers travaux sur des chemins de la municipalité
 - 9.2 Réparation des fissures sur le chemin Gosford Sud et le chemin du Village
- 10. Urbanisme et environnement;
 - 10.1 Résolution pour accepter une soumission pour effectuer des vérifications des installations septiques
 - 10.2 Rencontre du lieu enfouissement sanitaire (LES)
- 11. Loisirs et culture;
 - 11.1 Retour sur la Fête nationale
- 12. Affaires diverses;
 - 12.1 Résolution pour appuyer le projet d'un nouveau sentier de motoneige du Club Weeski
- 13. Liste de la correspondance;
- 14. Varia;
 - 14.1 Partager le local de la bibliothèque avec la MADA pour des activités
 - 14.2 Demande de remboursement d'une balayeuse par un citoyen

- 15. Période de questions;
- 16. Levée de la séance

2025-07-094 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Guy Thériault</u>, appuyée par le conseiller <u>Michel</u> <u>Prince</u>

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-095 3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2</u> <u>JUIN 2025</u>

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections ont été apportées au procès-verbal du mois de juin à la demande du conseiller Charles Duguay ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Guy Thériault</u>, appuyée par le conseiller <u>Charles</u> <u>Duguay</u>

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté, en apportant les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-096 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 124 203.10\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 124 203.10\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Charles Duguay</u>, appuyée par la conseillère <u>France Darveau</u>

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 343.25
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 389.74
3	Visa Desjardins (achat divers)	672.80
4	Buffet Lise (méchoui)	2 948.82
5	Chapiteau Victo S.E.N.C. (location)	2 638.68

6	Municipalité de Ham-Sud (entente - annexion)	7 000.00
7	Michel Lequin, maire	1 101.96
8	Michel Prince, conseiller	448.94
9	France Darveau, conseillère	448.94
10	Laurent Garneau, conseiller	448.94
11	Guy Thériault, conseiller	448.94
12	Charles Duguay, conseiller	448.94
13	Bell Mobilité inc. (juin)	54.09
14	Buropro (juin)	108.57
15	Desjardins Sécurité Financière (juin)	562.26
16	Entretien Général Lemay (juin)	647.31
17	Excavation Marquis Tardif inc. (juin)	413.91
18	Eurofins Environex (juin)	226.22
19	Gaudreau Environnement inc. (juillet)	194.71
20	Hydro-Québec (éclairage public / mai)	310.00
21	Hydro-Québec (panneau Pente Douce - fin)	14.20
22	MRC d'Arthabaska (mai)	10 539.50
23	Rhesus (juin)	106.50
24	Sogetel (juin)	310.83
25	Sogetel (Internet / juin)	93.81
26	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (mai)	531.76
27	Vivaco Groupe Coopératif (juin)	31.98
28	COMBEQ (cotisation annuelle)	436.91
29	Excavations Gagnon & Frères inc. (rechargement)	40 056.99
30	GLS Logistics Systems Canada Ltd - Dicom (colis)	23.14
31	Libertevision inc. (tableau numérique)	275.94
32	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 299.73
33	Solutions Zen Média (support général)	115.95
34	SPAA (2e versement)	642.69
35	MRC d'Arthabaska (quote-part #4)	36 932.00
36	Total du salaire de la D.G. :	4 116.90
37	Total des salaires & déplacements :	3 817.25

TOTAL: 124 203.10 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

6) <u>ADMINISTRATION</u>

2025-07-097 6.1 <u>RÉSOLUTION POUR CONCLURE UNE ENTENTE</u> <u>CONFIDENTIELLE EN RÈGLEMENT HORS COUR</u>

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

RÉSOLUTION NUMÉRO: 2025-07-097

RÈGLEMENT DES DOSSIERS 1411179 31 2503 ET 400031918

CONSIDÉRANT les plaintes déposées au Tribunal administratif du travail (TAT) et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans les dossiers portant les numéros 1411179 31 2503 et 400031918;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de discussions, les parties à ces procédures ont convenu d'un projet de transaction et quittance ;

CONSIDÉRANT que ce projet de transaction et de quittance est dans l'intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller GUY THÉRIAULT

Appuyé par le conseiller MICHEL PRINCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil ratifie le projet de transaction et quittance intervenu

QUE le conseil autorise M. Michel Lequin, maire par intérim et Mme Sonia Lemay, directrice générale à signer le document de transaction et quittance, au nom de la Municipalité

QUE la direction générale soit chargée de faire le suivi de ladite entente

Aichel Lequin, maire par intérim	
onia Lemay, directrice générale et greffière-trésoriè	ere

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2) REPORT DE LA DATE DE RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR CONCERNANT DES DEMANDES DE RÉVISION

À titre informatif:

Plusieurs demandes de révision d'évaluation foncière pour des propriétés sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ont été déposées auprès de l'évaluateur de la MRC d'Arthabaska, M. Pierre Huot, à la suite du dépôt du nouveau rôle 2025-2027. Ce dernier nous avise d'un délai prolongé afin de répondre à tous les dossiers. Les réponses pouvant aller jusqu'en novembre 2025.

2025-07-098 6.3 RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE D'ÊTRE AVISÉ AVANT D'ÉMETTRE UNE ATI (AUTORISATION TRAVAUX À IMPACT)

CONSIDÉRANT QU'UN projet minier touchant le territoire de la municipalité a été déposé auprès du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) par un prospecteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a manifesté à plusieurs reprise son désaccord envers un éventuel projet minier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut empêcher la prospection sur son territoire, car elle n'a aucun contrôle sur les droits de claim (droits exclusifs d'exploration) et un prospecteur qui détient un claim peut faire de l'exploration ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande au ministère des Ressources naturelles et des forêts d'être avisé et aussi d'être rencontré avant que celui-ci émette une ATI (autorisation pour travaux à impact) sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en total désaccord avec ce projet minier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande la collaboration de la MRC d'Arthabaska afin de l'appuyer dans ces démarches ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Charles Duguay</u>, appuyée par le conseiller <u>Guy</u> <u>Thériault</u>

Il est résolu

QU'UNE demande soit faite auprès du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) afin d'être avisée et de rencontrer le conseil municipal, avant qu'une ATI (autorisation pour travaux à impact) soit accordée sur le territoire de la municipalité, car la municipalité est en désaccord avec un tel projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) REPORT DE LA DATE DE RÉPONSE DE PRODUCTION DU RAPPORT POUR L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT SUR LES EAUX USÉES

À titre informatif:

À la suite de la lettre reçue du ministère de l'Environnement concernant un rapport à compléter sur les eaux usées afin de se conformer aux exigences de la première attestation d'assainissement des eaux usées devant être complété avant 14 juillet, une demande d'extension a été faite auprès du ministère et un délai de prolongement a été accordé jusqu'au 30 septembre 2025.

8) <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

2025-07-099 8.1 <u>ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA</u>

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport du <u>directeur de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3</u> <u>Monts</u>, relatif au rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de <u>Laurent Garneau</u>, appuyée par <u>France Darveau</u>, et résolu à l'unanimité, que la <u>municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens</u> approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) <u>VOIRIE</u>

2025-07-100 9.1 <u>RÉSOLUTION POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX SUR DES</u> <u>CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ</u>

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été faite pour obtenir des soumissions pour changer un ponceau sur la rue Paradis ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été faite pour obtenir des soumissions pour réparer un ponceau sur la rue de l'Anse ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été faite pour obtenir des prix pour réparer l'accotement affaissé à l'entrée du cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services d'Excavation Marquis Tardif inc. au montant de 10 934.00\$ avant taxes pour effectuer les trois réparations ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Laurent Garneau</u>, appuyée par le conseiller <u>Charles Duguay</u>

Il est résolu

QUE les trois offres de services reçues d'Excavation Marquis Tardif inc. soient acceptées au montant de 10 934.00\$ plus taxes pour effectuer les réparations mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-101 9.2 <u>RÉPARATIONS DES FISSURES SUR LE CHEMIN GOSFORD SUD ET LE CHEMIN DU VILLAGE</u>

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fissures présentes dans l'asphalte doivent être réparées sur le chemin Gosford Sud et sur le chemin du Village ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de Scellement de Fissures Sévigny au montant de 9 450.00\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services consiste à couvrir 7 000 mètres de fissures au coût de 1.35\$ le mètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services dépasse le montant budgété de 6 500.00\$ attribué à ce poste de dépense ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande d'effectuer une partie des réparations soit jusqu'à concurrence de 6 500.00\$ avant taxes, ce qui équivaut à environ 4 800 mètres de fissures ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être effectués sur le chemin Gosford Sud à partir de la hauteur du chemin de la Rive et montant vers le chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Charles Duguay</u>, appuyée par le conseiller <u>Guy</u> <u>Thériault</u>

Il est résolu

QUE la soumission de Scellement de Fissures Sévigny soit partiellement acceptée, soit jusqu'à concurrence de 6 500.00\$ avant les taxes pour réparer les fissures sur une partie du chemin Gosford Sud et une partie du chemin du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-07-102 10.1 <u>RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE SOUMISSION POUR EFFECTUER DES VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS SEPTIQUES</u>

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres pour obtenir des soumissions a été fait auprès de firmes spécialisées dans le domaine et devait être déposé avant le 16 juin 2025 à 16h00;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions reçu est le suivant : pour la compagnie Inspectech, le montant s'élève à 12 934.69\$ taxes comprises et pour la compagnie Envirosol, le montant est de 38 614.35\$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Laurent Garneau</u>, appuyée par la conseillère <u>France Darveau</u>

Il est résolu

QUE la soumission de la compagnie Inspectech soit acceptée pour effectuer la vérification d'une liste de 15 propriétés au montant de 12 934.69\$ taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 RENCONTRE CONCERNANT LE LIEU ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

À titre informatif:

Le maire mentionne qu'il a assisté à une rencontre récemment à Disraëli dont le sujet était le lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Plusieurs changements sont à venir dans les prochains mois concernant le fonctionnement du site, dont des travaux de plus d'un million pour mettre le site à jour à la suite de sa fermeture et afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement.

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1 RETOUR SUR LA FÊTE NATIONALE

À titre informatif:

Le maire a remercié tous les citoyens qui ont participé au souper et au feu de camp de la Fête nationale. Plus de 80 personnes ont participé aux festivités. Il a aussi remercié tous les bénévoles pour leur aide lors de l'activité.

12) <u>AFFAIRES DIVERSES</u>

2025-07-103 12.1 <u>RÉSOLUTION POUR APPUYER LE PROJET D'UN NOUVEAU SENTIER DE MOTONEIGE DU CLUB WEESKI</u>

Approbation du projet de sentier de motoneige du Club Weeski et autorisation de travaux par la compagnie Domtar

ATTENDU QUE Le Club Weeski a présenté à la municipalité un projet de création d'un nouveau sentier de motoneige sur le territoire de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens ;

ATTENDU QUE ce sentier vise à améliorer l'accès récréatif hivernal et favorise le tourisme local ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite des travaux de déboisement sur une portion du tracé proposé ;

ATTENDU QUE la compagnie Domtar est disposée à effectuer les travaux de déboisement requis pour la mise en place du sentier, et ce sans frais pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller <u>Laurent Garneau</u>, appuyé par la conseillère <u>France Darveau</u>

Et il est résolu

QUE la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens approuve le projet de sentier de motoneige présenté par le Club Weeski.

QUE la municipalité ne s'oppose pas à ce que la compagnie Domtar procède aux travaux de déboisement nécessaires à l'aménagement du dit sentier, en conformité aux plans déposés et à la réglementation sur le déboisement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) <u>LISTE DE LA CORRESPONDANCE</u>

14) <u>VARIA</u>

14.1) <u>PARTAGER LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE AVEC LA MADA POUR DES</u> ACTIVITÉS

À titre informatif:

Le conseil demande qu'une partie du local de la bibliothèque soit partagé afin de pouvoir faire des activités pour les aînés. Un réaménagement du local serait fait dans les prochains mois. Ce réaménagement fait partie du plan d'action de la prochaine politique MADA (municipalité amie des aînés).

2025-07-104 14.2 <u>DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE BALAYEUSE PAR UN CITOYEN</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen en avril dernier, pour le remboursement d'une balayeuse industrielle, qui avait été emprunté par l'ancien inspecteur municipal Pierre Ramsay pour effectuer des travaux à la station des eaux usées et que ce dernier ne lui a jamais rapporté sa balayeuse;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien employé a finalement rapporté le 18 juin 2025, la balayeuse en question, mais dans un état pitoyable, après plus de deux ans en sa possession ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant en sa possession ladite balayeuse industrielle en question, mais non fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT l'état lamentable de la balayeuse, le conseil accepte de rembourser le montant de 159.82\$ pour le remplacement de la balayeuse au citoyen;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller <u>Laurent Garneau</u>, appuyée par le conseiller <u>Guy</u> <u>Thériault</u>

Il est résolu

QU'UN montant de 159.82\$ soit autorisé afin de rembourser la balayeuse industrielle au citoyen pour le remplacement de l'équipement que Pierre Ramsay lui avait emprunté pour effectuer des travaux pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

2025-07-105 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller <u>Guy Thériault</u>, appuyée par le conseiller <u>Laurent Garneau</u>

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ